



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 103160

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les préoccupations de la Fédération nationale des particuliers employeurs (FEPEM). En effet, au regard du rôle joué par cette fédération dans le développement des professions de services rendus à la personne, ses responsables souhaitent obtenir le rattachement de leur statut de « particulier employeur » à un ministère de tutelle, et ce afin d'obtenir son soutien lors des arbitrages budgétaires ou des débats nationaux. Compte tenu du fait que son ministère paraît le plus apte à répondre à cette demande, il lui demande s'il envisage de prendre une telle mesure.

Texte de la réponse

Le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales a reçu un représentant de la Fédération des particuliers employeurs (FEPEM) au mois de décembre 2006. Il a été convenu lors de cet entretien que la FEPEM allait établir une liste de revendications qui constituera une base de travail à un groupe d'étude qui sera constitué avec les services du ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales. Son objectif sera de dégager une véritable reconnaissance du statut du particulier employeur et cela à titre pérenne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103160

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9284

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1901